

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-066 - Réparation balayeuse CLEANGO 500

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de procéder à la réparation et à la maintenance de la balayeuse CLEANGO 500,
- Considérant les offres reçues,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder à la réparation et à la maintenance de la balayeuse CLEANGO 500 auprès de l'entreprise EASYVOIRIE – 555 chemin de la Roche du Guide à Malataverne (26780) pour un montant de 3 245.37€ HT soit 3 894.44€ TTC.

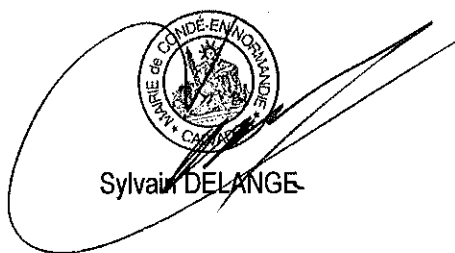
DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 21 septembre 2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE